25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'AIDE A L'ACCESSION A LA PROPRIETE DANS L'ANCIEN A RENOVER - DISPOSITIF « PASS ACCESSION »

Service Urbanisme opérationnel
N° 2017-D- 95

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°186 du conseil communautaire du 5 juillet 2012 relative à la mise en place d'un dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété dans le parc ancien à rénover,
- VU, l'arrêté n°36 du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions du conseil au Président,
- VU, l'arrêté n° 52 du 14 mars 2017 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Roland VEAUX, Vice-Président en charges des politiques d'intérêt communautaires et de la coopération intercommunale, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée.

DECIDE

Article 1er - Est approuvée l'attribution de subventions pour les dossiers d'acquisition de logement dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété dans l'ancien à rénover (« Pass Accession »).

Article 2 - Ces subventions seront attribuées aux bénéficiaires listés dans l'annexe jointe pour un montant de 6 000 € par dossier. Elles seront versées sur le compte du notaire désigné par le bénéficiaire et listé dans l'annexe jointe.

Article 3 - La dépense est inscrite au budget principal - article 20 422.

Article 4 - La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de la date de notification aux intéressés.

Article 5 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **06 avril 2017**
Publié ou notifié,
Le **06 avril 2017**

Nom **de l'acquéreur**	**Adresse du bien** **acquis**	**Notaire désigné** **pour percevoir les fonds**	**Participation GrandAngoulême** **Montant**
Madame Sandra ALMEIDA	2 Impasse des Charmilles 16600 MORNAC	Maître NOGUES 6 place Henri Dunant 16007 ANGOULEME	6 000 €
Madame Carole VENANCE	4 Impasse des Glycines 16800 SOYAUX	Maître CHAUVEAU Le Bourg 16440 ROULLET SAINT ESTEPHE	6 000 €